



INSTITUT DE FORMATION

## FORMATION CONTINUE EN IMMOBILIER (LOI ALUR) LE CADRE JURIDIQUE DE L'AGENCE IMMOBILIERE

### **PUBLIC CONCERNE**

Tout professionnel exerçant une activité immobilière.

### **OBJECTIFS**

- Maîtriser le cadre juridique qui régit l'activité d'agence immobilière dans son ensemble.
- Mettre à jour et perfectionner les connaissances juridiques immobilières
- Appréhender la portée des nouvelles obligations légales et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.

### **PROGRAMME DE FORMATION**

#### La Loi HOGUET

- Les métiers liés à l'administration des biens
- Les métiers liés à la transaction

#### Les professions réglementées

- Une profession d'entremise
- Des activités énumérées (transaction & administration)

#### La carte professionnelle

- La condition de moralité
- Représentant : l'aptitude professionnelle
- La garantie financière
- RCP (Responsabilité civile professionnelle)

#### Le régime juridique de la carte professionnelle

- Les mentions de la carte professionnelle
- La délivrance de la carte professionnelle
- La mise à jour de la carte professionnelle
- La restitution de la carte professionnelle
- La déclaration préalable d'activité de l'établissement secondaire
- L'attestation d'habilitation
- La présentation et le renouvellement de la carte

#### Le régime propre à la gestion immobilière

- Les fonds pouvant être perçus
- Le registre des mandats
- La reddition des comptes
- Les honoraires
- Les limites à la perception des loyers
- Les limites à la perception des fonds en matière de locations saisonnières
- Les autres fonds pouvant être perçus
- Les effets de la fin de la garantie

IFSEP

1596 Avenue de la Croix d'Or 13320 BOUC-BEL-AIR  
SIRET 834 356 552 00010 - Code APE 8559A  
contact@ifsep.fr Tel : 09 54 23 01 93

Version du 1<sup>er</sup> Octobre 2018



INSTITUT DE FORMATION

### Le régime propre à la transaction immobilière

- Le mandat de transaction & la rémunération du mandataire
- La perception de fonds
- L'information de l'accomplissement du mandat
- La clause d'exclusivité ou pénale

### L'encadrement et le contrôle des activités de transaction et gestion

- Le conseil national
- Le contrôle des professionnels soumis à la loi HOGUET

### Protection et information des consommateurs

- La protection générale par le Code de la consommation
- La protection spécifique : réglementation des publicités (publicité des ventes & des locations)

### Régime de responsabilité du professionnel de l'immobilier

- Les obligations professionnelles
- L'obligation d'information des liens avec les prestataires
- Les obligations découlant de la détention des fonds
- La responsabilité du professionnel immobilier
- Les lois à dominer
- Actualités réglementaires
- Les statuts sociaux dans l'immobilier

### **MODALITES PEDAGOGIQUES**

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques – Support de formation remis aux stagiaires à l'issue de la formation

### **PRE-REQUIS**

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation

### **MODALITE D'EVALUATION**

Test d'évaluation des acquis en fin de formation

### **FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION**

Une attestation de fin de formation (précisant la nature, les acquis et la durée de la formation) sera remise par l'organisme de formation à chaque stagiaire à l'issue de la prestation, si toutefois il a validé les modalités d'évaluation.

### **DUREE DE LA FORMATION**

Nombre de jours : 2 jours (14 heures) *\*La durée de la formation peut être ajustée « sur mesure »*

### **NOMBRE MINIMUM/MAXIMUM DE STAGIAIRES**

Minimum : 1 - Maximum : 20

### **LIEU**

En inter ou intra entreprise